



# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

## LA LUTTE À LA PANDÉMIE AFFECTE LES RESSOURCES PASTORALES DU CENTRE-DU-QUÉBEC

### Des mises à pied temporaires au sein du personnel diocésain

NICOLET LE 26 MARS 2020 – Après avoir encouragé les responsables pastoraux à éviter toute mise à pied jusqu’au 29 mars, malgré la crise de la COVID-19, Mgr André Gazaille doit aujourd’hui entériner l’inévitable : des mises à pied temporaires massives auront lieu dans le diocèse de Nicolet, tant au niveau des paroisses qu’aux services diocésains. Ces mises à pied font suite à l’injonction d’isolement du gouvernement associée à l’arrêt des activités « non essentielles », pour endiguer la propagation de la maladie à coronavirus.

« Ce n’est pas une décision facile parce que nos employés des paroisses et du diocèse, quelles que soient leurs tâches, sont très dévoués à la mission », indique l’évêque de Nicolet. « Mais nous prenons cette option rationnelle afin de participer à l’effort de toute la société pour lutter contre la pandémie et pour permettre aux paroisses de traverser cette crise sans mettre en péril la pérennité de leurs activités », ajoute-t-il. Toutefois, le diocèse veut rassurer tous les employés qui se retrouveraient dans le besoin : de l’aide financière sera accordée sous forme de prêt sans intérêt pour amoindrir les effets de la perte de revenus sur le personnel. De plus, une fois la crise passée, tout le monde retrouvera son poste, assure-t-il.

Tout le processus pour en arriver à ces décisions s’est fait en synodalité, ensemble, dans le dialogue avec les prêtres, les agentes et agents de pastorale, ainsi que les présidentes et présidents d’assemblée de fabrique, par conférences téléphoniques. Depuis que les rassemblements ont été interdits dans la province, à la mi-mars, plusieurs paroisses font face à un difficile manque à gagner. Les recettes de la quête dominicale n’entrent plus dans les budgets, pendant que les frais récurrents des paroisses continuent à devoir être assumés. Sans compter que cela se produit à l’un des moments les plus actifs au plan liturgique et spirituel, soit le carême, dont la Semaine sainte qui culmine avec la fête de Pâques, le 12 avril, cette année.

Les curés responsables des paroisses demeureront en poste pour la bonne marche des activités de l’Église, bien que certains d’entre eux, âgés de 70 ans et plus, doivent demeurer en isolement. Certains services essentiels seront maintenus pour soutenir les fidèles dans la foi, donner des ressources pastorales aux communautés chrétiennes par différents moyens numériques et accompagner les personnes qui rencontreraient des situations d’urgence comme la maladie ou le deuil.

Dans ces circonstances, Mgr Gazaille constate avec fierté que les personnes baptisées de l’Église de Nicolet font preuve d’inventivité pour nourrir leur flamme spirituelle par la prière personnelle, en famille ou en communautés virtuelles. Des outils sont d’ailleurs proposés sur le site Web du diocèse de Nicolet pour les accompagner dans cette période difficile. La messe, célébrée privément, est diffusée sur le câble et via les médias sociaux, par certaines paroisses.

Suivant l’appel à tous fait par les gouvernements pour s’impliquer bénévolement dans les services aux plus démunis, Mgr André Gazaille souhaite encourager toutes les personnes touchées par ces mises à pied et aptes à le faire à s’engager. « La foi chrétienne conduit à l’action, à la solidarité avec nos semblables, pour la construction d’un monde plus humain. C’est une occasion de montrer notre foi à l’œuvre et de vivre des expériences spirituelles riches de sens, parce qu’elles seront ancrées dans l’amour du prochain », indique Mgr André Gazaille.

– 30 –

**Source :** Jacinthe Lafrance, service des communications | Diocèse de Nicolet  
819 293-6871, poste 421, ou [communications@diocesnicolet.qc.ca](mailto:communications@diocesnicolet.qc.ca)